

Information no. 37 à l'attention des assuré(e)s

1er décembre 2015

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 13 novembre 2015, le Conseil de fondation s'est consacré principalement aux résultats de placement atteints pendant les 10 premiers mois de l'année courante ainsi qu'aux décisions d'intérêts, à la stratégie de placement et à des modifications de Règlement.

Le plus important en un coup d'oeil

- Degré de couverture de 113.8% au 31 octobre 2015
- Résultat du placement 2015 – fortement négatif jusqu'au 30.9.2015, reprise en octobre - performance YTD 0.16%
- Stratégie de placement – investissements en immobilier CH développés, abandon des produits liés aux matières premières.
- Intérêt 2015
- Rachats personnels jusqu'au 18 décembre 2015 au plus tard → **Date**
- Choix du plan de prévoyance 2016 jusqu'au 23 décembre 2015 au plus tard → **Date**
- Hypothèques pour destinataires

Résultats du placement 2015

A la suite de la reprise massive des marchés des actions en octobre, la performance négative de 2.95% a fin septembre a pu être fortement amortie, de sorte que, à fin octobre, les placements de fortune de la PPS ont atteint un très modeste rendement de +0.16%.

Le **degré de couverture provisoire** au 31 octobre se situe vers 113.8%. Dès le début de l'année, il a diminué de 1.6% en raison des revenus de la fortune qui sont tombés en-dessous des rendements es-comptés.

Sur notre Homepage 'www.pv-swissport.ch', sous Performance, vous trouvez toujours l'actuel degré de couverture mis à jour mensuellement.

Stratégie de placement et Règlement de placement de la PPS

Lors du Workshop de septembre, le Conseil de fondation a discuté des adaptations nécessaires consécutives à l'abandon des matières premières. De ce fait, a décidé d'investir de manière accrue dans l'immobilier CH. Lors de sa séance du 13 novembre, il a approuvé les adaptations détaillées de la stratégie de placement – voir Homepage, sous 'Publications / Règlements'.

Annexe I – Vue d'ensemble Asset Allocation stratégique

Catégorie de placement	Stratégie (SAA)	Marges	
		<i>minimum</i>	<i>maximum</i>
Liquidités et placements à court terme	2%	1%	10%
Obligations CHF	14%	10%	17%
Obligations monde IFL hedged	6%	4%	8%
Obligations FW reste du monde	5%	3%	7%
Obligations marchés émergents	4%	2%	6%
Hypothèques	3%	1%	5%
<i>Valeurs nominales total</i>	34%	21%	53%
Actions CH	9%	6%	11%
Actions Europe	3%	1%	5%
Actions Amérique du Nord	4%	2%	6%
Actions Pacifique	3%	1%	5%
Actions durable	10%	7%	12%
Actions marchés émergents	5%	2%	7%
<i>Actions total</i>	34%	19%	46%
Immobiliers CH	32%	27%	38%
<i>Immobiliers total</i>	32%	27%	38%
Total	100%		
Couverture contre le risque de change EUR	2%	1%	3%
Couverture contre le risque de change USD	7%	4%	9%
Couverture contre le risque de change JPY	2%	1%	3%
Couverture contre le risque de change GBP	0%	0%	0%
<i>Couverture contre le risque de change total</i>	11%	6%	15%
Quote-part devises	24%		

Intérêt

En raison de l'insuffisance des revenus de la fortune atteints cette année, il n'est malheureusement pas possible de maintenir l'intérêt de l'année précédente. Une participation convenable des actifs au rendement est très importante pour le Conseil de fondation. Par conséquent, le 13 novembre, il a décidé de verser un intérêt de **2.0%** sur les avoirs de vieillesse en considérant que la situation économique de la fondation le permet. Vu le rendement jusqu'ici très modeste de janvier à octobre 2015 et les prescriptions légales (le taux d'intérêt minimal LPP décidé par le Conseil fédéral n'a pas d'effet obligatoire pour les avoirs de vieillesse surobligatoires), un intérêt inférieur eut été aussi justifié.

Le 28 octobre 2015, le Conseil fédéral a réduit le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire d'actuellement 1.75% à 1.25% dès le 1er janvier 2016.

Le Conseil de fondation a en outre pris des décisions quant aux intérêts de mutation et de projection. En voici un aperçu.

Désignation	Taux	Explications
Intérêt sur les avoirs de vieillesse 2015	2.0%	Comme l'année précédente, l'entier de votre avoir de vieillesse est rémunéré au taux indiqué. Pour des sorties et les retraites en cours d'année, l'intérêt est versé ultérieurement. Les montants inférieures à CHF 50 restent dans la Caisse de pensions.
Intérêt de mutation pour 2016	0%	Pour des sorties et retraites en cours d'année, l'intérêt de mutation s'applique. D'éventuels versements complémentaires seront versés après la décision concernant l'intérêt prise à fin 2016
Intérêt projeté dès 2017	1.5%	Pour l'estimation de prestations futures, que vous trouvez sur votre attestation d'assurance sous „Prestations probables“ (âge, invalidité et décès), un intérêt projeté inchangé est appliqué.

Adaptations des rentes

Lors de sa séance du 13 novembre 2015, le Conseil de fondation a aussi décidé de ne procéder à aucune augmentation des rentes au 1er janvier 2016. Cette décision se base sur l'actuel degré de couverture avec des réserves de fluctuation de valeur qui ne sont pas encore entièrement constituées ainsi que l'intérêt technique de 3% sur le capital de couverture des bénéficiaires de rentes.

Plans de prévoyance – aucune modification des indices de repères

Seuil d'entrée, base CHF 21'150

Déduction maximale de coordination CHF 14'100

Seuil d'entrée, complément CHF 105'750

Vous trouvez des détails concernant les plans de prévoyance sur notre Homepage sous 'Publications / Règlements'.

Choix du plan de prévoyance

→ Date

Egalement cette année, avec effet au 1er janvier 2016 prochain, vous avez la possibilité de choisir entre les plans de prévoyance 'Standard' et 'Standard Plus'. Au cas où vous souhaiteriez changer, nous vous prions de remplir complètement **la feuille annexée** et de la transmettre **directement à votre Service du Personnel jusqu'au 23 décembre 2015 au plus tard**.

Rachats personnels

→ Date

Si, pour l'année courante 2015, vous planifiez un rachat personnel dans la Prévoyance professionnelle Swissport, nous vous envoyons volontiers **tout d'abord** les documents nécessaires pour ceci. Afin que nous puissions traiter votre rachat en 2015, nous vous prions de donner l'ordre pour votre virement bancaire **jusqu'au 18 décembre 2015 au plus tard (date de valeur)**.

Nous attirons votre attention sur le fait que, après un rachat personnel, vous ne pouvez effectuer aucun retrait sous forme de capital auprès de la PPS durant les 3 années suivantes. En cas de besoin de clarifications, nous vous prions de vous renseigner auprès des autorités fiscales compétentes.

Hypothèques

Le Conseil de fondation maintient sa stratégie consistant à offrir aux assurés de la PPS des hypothèques variables et fixes à des conditions très avantageuses. Notre responsable des hypothèques, Madame Sophie Bovier, répond volontiers à vos questions et vous renseigne au sujet des taux d'intérêts actuellement en vigueur. Vous pouvez la joindre au téléphone 043 210 18 38 ou par e-mail sophie.bovier@pfs.ch.

Changement dans le Conseil de fondation

Sonja Eckerlin, représentante des salariés de la place de Bâle, a pris une retraite bien méritée fin octobre. Afin que la place de Bâle continue d'être représentée dans le Conseil de fondation jusqu'aux nouvelles élections), Madame Eckerlin s'est déclarée disposée à demeurer à disposition en tant que Conseillère de fondation au maximum jusqu'à la fin de la durée du mandat actuel en été 2016. Le Conseil de fondation la remercie très cordialement pour sa disponibilité et son engagement permanent pour la fondation et ses destinataires. Il lui souhaite le meilleur possible pour la nouvelle tranche de vie.

Perspectives pour le premier semestre 2016

En plus des travaux habituels tels que l'analyse des comptes annuels 2015 et la surveillance des placements, le Conseil de fondation réalisera une étude '**Asset-Liability-Management (ALM)**'. L'étude nous livrera entre autres des réponses aux questions suivantes: Comment se présente la situation financière actuelle de la Fondation ? Combien coûtent les prestations qui doivent être financées ? Comment réagit la capacité financière aux chocs externes?

Au moyen de simulations, l'étude nous aidera, entre autres, à obtenir plus de clarté sur le thème profil de risque, objectifs de rendement, de performance et intérêt technique et comment orienter la voilure dans notre caisse. L'étude nous donnera en outre de précieuses indications et instructions pour nos 'placements'. Enfin elle nous guidera pour aborder les deux thèmes actuels soit la 'vérification des risques décès et invalidité' et les 'nouveaux facteurs de conversion dès le 1er janvier 2018'.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil de fondation de la PPS

Peter Graf
Président

Elisabeth Müller
Gérante

Annexe: Choix du plan de prévoyance